

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

# DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2024 - 2026

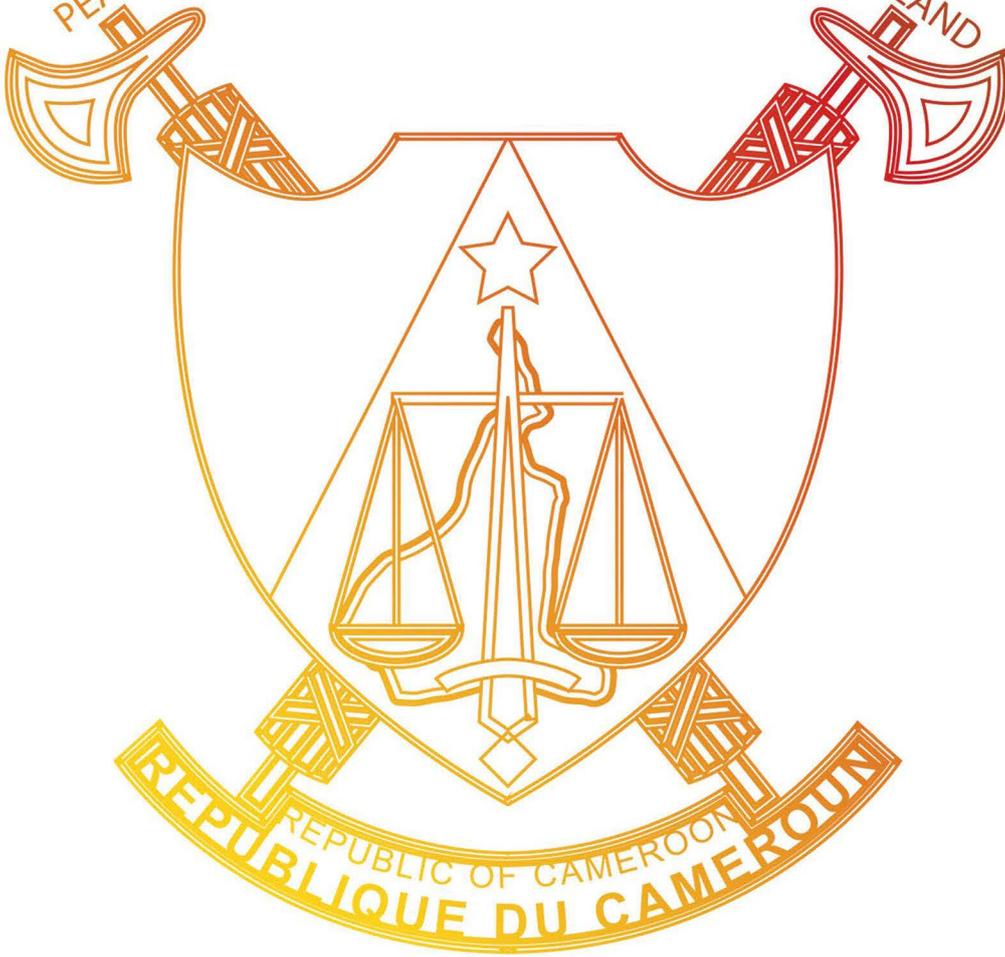
**VERSION CITOYENNE**



TRAVAIL  
WORK

PAIX  
PEACE

PATRIE  
FATHERLAND



# SOMMAIRE

	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>06</b>
<b>01</b>	<b>I- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GLOBAL.....</b>	<b>07</b>
	1.1- Evolution économique et sociale récente	08
	1.2- Perspectives macroéconomiques 2024-2026	09
<b>02</b>	<b>II- SITUATION FINANCIERE DE L' ETAT.....</b>	<b>10</b>
	2.1- Exécution du budget en 2022	11
	2.2- Exécution du budget 2023 à mi-parcours	12
<b>03</b>	<b>III- GRANDES LIGNES DES POLITIQUES PUBLIQUES 2024-2026.....</b>	<b>15</b>
	3.1- Orientations économiques générales	16
	3.2- Priorités dans les grands secteurs	
<b>04</b>	<b>IV- POLITIQUE BUDGETAIRE POUR LE TRIENNAT 2024-2026.....</b>	<b>19</b>
	4.1- Principales politiques pour la mobilisation des recettes	20
	4.1.1- Objectifs de mobilisation des recettes	
	4.1.2- Principales actions à initier	
	4.1.3- Défis et contraintes	
	4.2- Politique en matière de dépenses sur le triennat 2024-2026	32
	4.2.1- Directives dans la gestion des dépenses	
	4.2.2- Principaux choix dans les dépenses publiques	
	4.2.3- Le Programme Prioritaire d'Investissement (PPI)	
	4.3- Politique de financement/endettement de l'Etat	
<b>05</b>	<b>V- PROJET DE BUDGET 2024</b>	
	5.1- Recettes du budget	
	5.2- Dépenses du budget	

# INTRODUCTION

**E**n prélude à l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2024, le Gouvernement a transmis au Parlement, le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme et ses annexes.

L'ensemble de ces documents a été soumis au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques en son article 11 institue la transmission au Parlement d'un cadrage budgétaire à moyen terme nécessaire au DOB, qui doit être organisé avant le 1er juillet de chaque année.

L'orientation et les objectifs du Gouvernement qui sont présentés dans la cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 revêtent une importance capitale, car ils sont l'expression chiffrée annuellement des engagements du Président de la République. Ils donnent ainsi à l'exécutif et au pouvoir législatif l'opportunité de débattre des conditions, des outils et des moyens d'assurer la soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits budgétaires.

Le DOB est donc une étape majeure de la préparation du budget de l'Etat. C'est un moment politique qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget de l'Etat pour les trois prochaines années. Il permet au Parlement de disposer de toutes les informations nécessaires pour une meilleure appréciation du contexte et des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour la conduite des politiques publiques de la nation sur la période 2024-2026. Par exemple, il indique les orientations, mais aussi, les engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissement. Le programme prioritaire d'investissement (PPI) y est présenté. Il a donc pour objectifs de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur la situation financière de l'Etat.

Le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme soumis à la discussion Parlementaire est adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat. Le DOB est donc précédé par la remise du DPEB qui n'est autre qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Depuis sa première session en 2019, le DOB est encadré par les dispositions de la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Le rapport d'orientation budgétaire citoyen (ROBCI) à l'image du budget citoyen, fait la synthèse du DPEB et est structuré autour de cinq sections : (i) environnement économique global ; (ii) situation financière de l'état ; (iii) grandes lignes des politiques publiques 2024-2026 ; (iv) politique budgétaire pour le triennat ; (v) projet de budget 2024.



# 1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GLOBAL

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE (DPEB)

# ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GLOBAL

Les chocs exogènes ont influencé l'activité économique dans le monde en 2022 et 2023 ; ils ont conduit à revoir les prévisions de croissance de l'économie camerounaise sur la période 2024 -2026.

## 1.1- EVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE RÉCENTE

Le débat d'orientation budgétaire 2023, se tient dans un contexte marqué au plan international en 2022 par :

- (i) la forte inflation atteignant des niveaux inégalés depuis plusieurs décennies ;
- (ii) le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions ;
- (iii) la persistance de la pandémie de Covid-19 en Chine avec pour conséquence le dérèglement des chaînes logistiques ;
- (iv) la crise énergétique notamment, dans les pays avancés en liaison avec le conflit en Ukraine.

Selon les Perspectives de l'Économie Mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en avril 2023, l'activité économique mondiale a connu en 2022 un ralentissement de la croissance estimée à **3,4% contre 6,2% en 2021**. Cette décélération de la croissance devrait se poursuivre en 2023, où la croissance s'établirait à **2,8%**. Ces évolutions sont principalement imputables aux ralentissements généralisés observés dans la plupart des régions du monde.

• **Dans les pays avancés**, la croissance économique serait de **1,3% en 2023 après 2,7% en 2022 et 5,4% en 2021**. Cette situation s'expliquerait par les contre-performances des Etats-Unis et des pays de la zone Euro, en lien avec les tensions inflationnistes persistantes, les taux d'intérêt élevés et un contexte mondial morose. La morosité de l'activité serait entretenue par la hausse sensible des coûts de l'énergie, induite par les perturbations liées aux approvisionnements en pétrole et gaz russes, ainsi que la baisse des revenus disponibles des ménages du fait de l'inflation.

• **Dans les pays émergents et en développement**, la croissance est estimée à **3,9% en 2023 après 4,0% en 2022**. L'Afrique subsaharienne devrait également enregistrer un ralentissement de l'activité économique, du fait des tensions inflationnistes, du resserrement des conditions financières et du recul de la demande extérieure. Pour ce qui est de la zone CEMAC, la BEAC prévoit que le taux de croissance serait de **2,7% en 2023 contre 2,9% en 2022**.

L'inflation mondiale quant à elle a atteint des niveaux records dans le monde. Elle s'est située à **8,7% en 2022 après 4,7% en 2021**. L'Europe est la région la plus affectée compte tenu des répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En 2023, l'inflation mondiale resterait élevée à **7,0%** selon le FMI.

• **Sur le plan national**, la croissance de l'économie nationale s'est consolidée en 2022 avec un taux estimé à **4,0 % après 3,6% en 2021**, soutenue par le secteur non pétrolier.

S'agissant des prix, l'inflation s'est accélérée en 2022 pour se situer à **6,3% contre 2,5% en 2021**, du fait de l'accroissement sensible des prix des produits alimentaires (**+12,9%**). Elle est estimée à **5,9% en 2023**.

• **La dotation budgétaire dans les secteurs sociaux**, est de **1 159 milliards en 2022**, en hausse de **4,9%** par rapport à 2021. Par ailleurs, les différentes ressources allouées par l'État aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

• **Dans le secteur de la santé**, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions visant la santé des populations notamment, dans les domaines : (i) de la surveillance épidémiologiques ; (ii) de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; et (iii) de la lutte contre la maladie et la promotion de la santé. Pour ce qui est de la prise en charge des malades, le Gouvernement a, entre autres, subventionné le coût du traitement de radiothérapie. Cette subvention a permis de réduire les frais de radiothérapie à **50 000 contre 275 000** précédemment. L'enveloppe budgétaire hors CAS-Covid du ministère de la Santé publique est de **207,2 milliards en 2022, en hausse de 5,1% par rapport à 2021**.

• **En matière d'emploi et de sécurité sociale**, les actions du Gouvernement ont concerné la poursuite de la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle, la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale.

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GLOBAL

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême, le Gouvernement poursuit avec le concours de certains partenaires, ses actions d'accompagnement et de protection des couches vulnérables à travers la densification du programme de filets sociaux. Ainsi, le programme des transferts monétaires s'est étendu en 2022 auprès de **139 000 bénéficiaires** supplémentaires, dont **20.000 ménages pour les TMU et TMO**, et **10.000 ouvriers temporaires pour le THIMO** dans les communes bénéficiaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En somme, le programme de filets sociaux a accompagné **256 500 ménages en 2022**, pour un volume de transferts monétaires estimé à **29,942 milliards**. Par ailleurs, le Gouvernement a engagé au cours du troisième trimestre 2022, la mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires d'urgence contre la vie chère. Ce programme vise à accorder un appui financier aux : (i) ménages victimes du contexte de vie chère qui sont déjà bénéficiaires d'autres programmes dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ebolowa ; et (ii) ménages des communes de la région de l'Est qui connaissent une augmentation sensible du nombre de réfugiés.

De même, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé le **26 octobre 2022**, un accord de crédit de **160 millions de dollars, soit environ 92,752 milliards**, pour le financement du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion économique, qui permettra : (i) de poursuivre les appuis à **150 500 ménages pauvres** ; (ii) d'apporter des appuis à **65.000 jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans** du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » dans les zones urbaines ; (iii) d'apporter des appuis à **2.000 jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans** ayant des projets d'entreprise prometteurs dans des secteurs productifs ciblés et prioritaires pour le gouvernement ; et (iv) d'apporter un appui à la création d'un Registre Social Unifié (RSU) qui servira de système d'information social soutenant les processus d'identification, d'enregistrement et d'évaluation des besoins et des conditions de la population pauvre et vulnérable.

### 1.2-PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2024-2026

Les perspectives économiques du Cameroun demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes concernant : (i) l'accélération des prix des produits alimentaires et manufacturés ; (ii) la dégradation des conditions climatiques ; (iii) la persistance des perturbations des circuits d'approvisionnement ; et (iv) la poursuite de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar.

La croissance du PIB est projetée à 4,3% en 2024 et 5,1% en moyenne sur la période 2025-2026.

Suivant l'optique offre, la croissance dans le secteur primaire, est projetée à 4,4% en 2024 et à 4,8% en moyenne sur la période 2025-2026.

La croissance du secteur secondaire est projetée à 2,9% en 2024, et à 4,9% en moyenne entre 2025 et 2026.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,9% en 2024 et à 5,2% en moyenne entre 2025 et 2026.

Par ailleurs, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prises par le Gouvernement et la maîtrise de l'inflation.

Concernant les comptes publics, la politique budgétaire restera centrée sur l'élargissement de l'espace budgétaire en vue d'accroître les dépenses liées à l'investissement productif et la protection sociale. Les recettes budgétaires devraient rester stables en pourcentage du PIB. Le déficit global restera autour de 1,1% du PIB, tandis que le déficit primaire non pétrolier affichera une baisse plus significative pour se situer à 3,8% du PIB.

S'agissant du secteur extérieur, les politiques de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations par des produits locaux et de renforcement de l'intégration régionale devraient contribuer à réduire progressivement le déficit courant et à le stabiliser en dessous de 3% du PIB.



# **2** GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE (DPEB)

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

En 2022, et au premier trimestre 2023, le Gouvernement a dégagé des marges budgétaires suffisantes pour stabiliser et relancer l'économie. A fin décembre 2022, le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs du programme avec le FMI. Compte tenu d'un environnement impactant, le Gouvernement a transmis au Parlement un projet de loi de finances rectificative, qui revoit à la hausse le montant du budget 2023.

## 2.1-SITUATION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN 2022

- En 2022, la situation financière de l'Etat a été marquée aussi bien par une hausse des ressources budgétaires que celle des dépenses publiques.
- Les ressources budgétaires de l'État sont de **5 988,5 milliards contre 5 052,5 milliards en 2021**. Cette hausse est tirée par les recettes budgétaires et principalement les recettes internes.
- Les recettes budgétaires (recettes internes +dons) mobilisées s'élèvent à **4 497,4 milliards**, soit une hausse de **889,5 milliards par rapport à l'exercice 2021**.
- Les recettes pétrolières recouvrées ont plus que doublé, passant de **482,2 milliards en 2021 à 973,8 milliards**, et pèsent **22,2%** des recettes internes.
- Les recettes non pétrolières, composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales, ont été recouvrées à hauteur de **3 419,3 milliards**. Les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de **3 187,0 milliards**, en hausse de **12,1% par rapport à 2021**. Les recettes des impôts et taxes représentent **71,7% du total des recettes fiscales et les recettes douanières 28,3%**.
- S'agissant des impôts et taxes, un montant de **2 285,9 milliards** a été mobilisé, en augmentation de **295 milliards (+14,8%) par rapport à 2021**.
- Par rapport à 2021, les recettes douanières augmentent de **48,9 milliards pour se chiffrer à 901,2 milliards**. Les recettes non fiscales mobilisées s'élèvent à **232,3 milliards**, en hausse de **60,4 milliards par rapport à 2021**. Les tirages sur dons sont évalués à **104,2 milliards**.
- Les ressources de financement ont été mobilisées à hauteur de **1 491,0 milliards**, dont **639,3 milliards** des tirages sur les prêts projets, **70 milliards** des tirages sur les allocations DTS du FMI, **296,4 milliards des appuis budgétaires et 485,3 milliards** de financement intérieur (BTA, OTA et OT). Les dépenses totales ordonnancées s'élèvent à **5 816,1 milliards**, en hausse de **768,6 milliards (15,2%)** par rapport à 2021.
- Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) s'établissent à **3 237,6 milliards**, soit un dépassement de **239,2 milliards**. Les dépenses en capital sont exécutées à hauteur de **1 278,8 milliards**, en hausse de **174,1 milliards (+15,8%) par rapport à 2021**. Le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de **1 299,7 milliards** dont **638,6 milliards** pour la dette intérieure et **661,1 milliards** pour la dette extérieure.
- Le solde budgétaire global est déficitaire de **307,7 milliards**, soit **1,1% du PIB contre 2,5% du PIB en 2021**. Le déficit du solde primaire non pétrolier, se creuse de **0,2 point** par rapport à 2021, pour se situer à **1 070,8 milliards**, soit **3,8%** du PIB.
- Le solde budgétaire de référence de la CEMAC, différence entre les recettes et les dépenses ajustée d'une épargne sur les recettes pétrolières de **20%**, s'est situé à **- 811,6 milliards**, représentant un déficit de **2,9% du PIB**, supérieur au seuil de convergence de la CEMAC (**1,5% du PIB**).

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le taux d'endettement est de 44,2% du PIB en 2022, et est projeté à 41,1% en 2023 ; il est très inférieur au plafond communautaire de 70% du PIB. A fin avril 2023, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 12 122 milliards, soit 41,1%. La dette du secteur public se constitue de :

- (i) 92,6% de dette directe de l'Administration Centrale, représentant 37,4% du PIB ;
- (ii) 7,1% de la dette des sociétés publiques, soit 3,1% du PIB ; (iii) et 0,1% de dette des CTD.

La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est de 72,7% de la dette publique totale, soit une exposition réelle de 44,7% du portefeuille, considérant la dette libellée en euro, évaluée à 28,0% de la dette totale, contre une exposition de 44,9% à fin 2022. Le coût moyen pondéré de la dette est 2,4 % dont 2,1% pour la dette extérieure et 3,1% pour la dette intérieure.

---

## 2.2-EXÉCUTION BUDGÉTAIRE À FIN MARS 2023

Au terme du premier trimestre 2023, les ressources totales mobilisées s'élèvent à **1 557,0 milliards**, en diminution de **24,3 milliards** par rapport à la même période de 2022 du fait de la faible mobilisation des emprunts.

Les recettes internes et dons recouverts sont de **1 205,7 milliards**, en augmentation de **198,0 milliards (+19,6%)** par rapport à la même période de 2022.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à **244,6 milliards**, en hausse de **83,0 milliards** par rapport à fin mars 2022.

Les recettes non pétrolières passent de **846,2 milliards** à fin mars 2022 à **961,1 milliards**, soit une augmentation de **114,9 milliards (+13,6%)**, attribuable aux recettes fiscales.

Les emprunts décaissés s'élèvent à **351,2 milliards**, en baisse de **204,1 milliards** en glissement annuel, imputable aux appuis budgétaires **(-50,6%)** et aux émissions des titres publics **(-49,3%)**.

Le Trésor public a émis des titres publics pour un montant de **131,8 milliards**, en retrait de **128,1 milliards** par rapport à la même période de 2022.

Les dépenses budgétaires totales ordonnancées se chiffrent à **1 399,1 milliards contre 1 180,5 milliards** à fin mars 2022, soit une augmentation de **218,6 milliards**.

Les dépenses courantes hors intérêts augmentent de **67,9 milliards** en rythme annuel pour se situer à **550,1 milliards**. Les dépenses d'investissement s'élèvent, quant à elles, à **177,4 milliards contre 160,1 milliards** en glissement annuel.

Le service de la dette publique se situe à **588,9 milliards contre 477,3 milliards à fin mars 2022**, soit un accroissement de **111,6 milliards**.

Tous les soldes budgétaires sont excédentaires. Le solde budgétaire global se situe à **318,2 milliards**, tandis que le solde primaire et le solde primaire non pétrolier s'établissent respectivement à **374,5 milliards et 129,9 milliards**.

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

## 2.3-ORDONNANCE PORTANT COLLECTIF BUDGÉTAIRE

À la date du 02 juin 2023, le Président de la République a signé l'ordonnance N°2022/001 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.

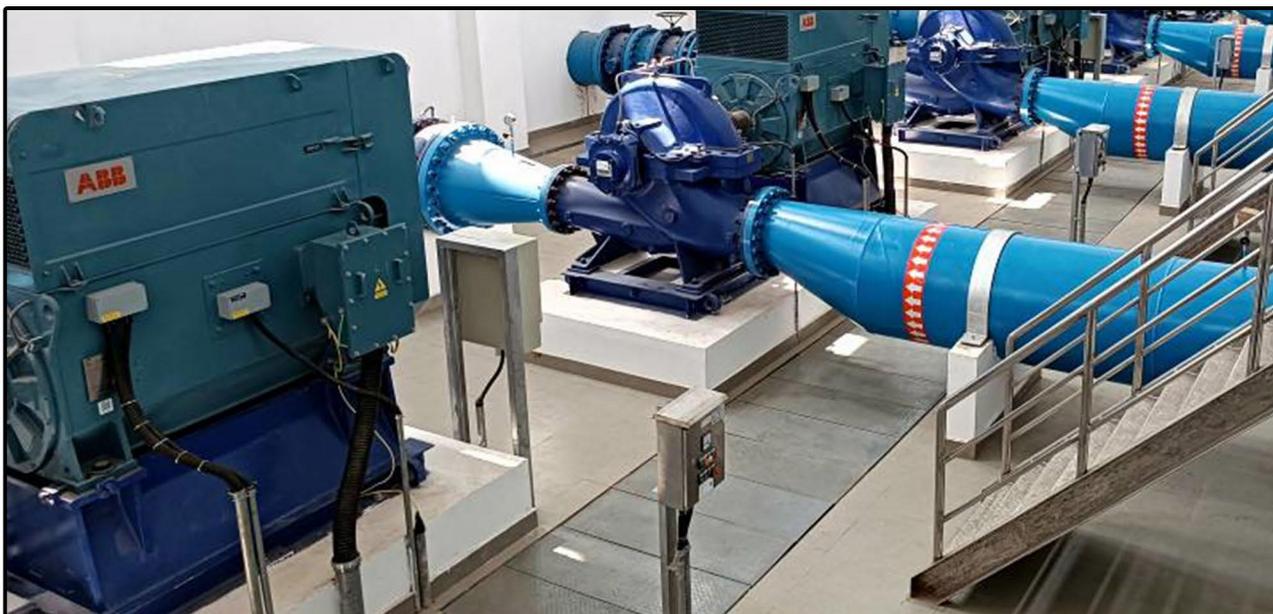
La mise à jour du cadrage macroéconomique du mois de mai ramène la croissance à 3,8% contre 4,2% retenue pour la loi de finances initiale. La révision dans le secteur pétrolier porte essentiellement sur l'ajustement à la baisse de la production pétrolière, alors que celle opérée dans le secteur non pétrolier concerne pour l'essentiel les industries manufacturières qui continuent de faire face aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et au renchérissement des coûts de production.

Par ailleurs, les dernières tendances économiques mondiales montrent une baisse des cours du pétrole et du taux de change du dollar. Dans ce sens une hypothèse de 77,98 dollars le baril a été retenue dans le cadre de l'ordonnance contre une projection de 85,5 dollars utilisée dans le cadre de la loi de finances initiale. Également, le taux de change du dollar a été revu à la baisse à 617 FCFA contre 640 en loi de finances initiale.

Le collectif budgétaire vise également à prendre en compte (i) le surplus des recettes fiscales et douanières provenant de la répercussion des bonnes performances enregistrées par les services d'assiette en 2022 par rapport aux estimations utilisées dans le cadre de la loi de finances 2023, (ii) l'impact budgétaire du relèvement des salaires des agents publics, (iii) les effets sur le niveau des subventions des carburants, du relèvement des prix à la pompe et de la réduction de moitié de la valeur mercuriale des importations des hydrocarbures, (iv) la subvention du prix du gaz et (v) la réduction du stock des restes à payer au niveau du Trésor pour favoriser la bonne exécution du budget à travers la réduction des délais de paiement.

Dans ce contexte, et afin de garantir la sincérité budgétaire, l'ordonnance révisé à la hausse le niveau du budget de l'Etat à 6 726,9 milliards (dont 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 6 345,1 milliards en loi de finances initiale 2023, avec un déficit budgétaire global qui se réduit à 0,8% du PIB contre 0,9% en loi de finances initiale. Le budget général de l'État augmente de 367,7 milliards par rapport au niveau initial de 6 274,8 milliards.

Les recettes internes et dons révisés sont évalués 4 780,4 milliards contre 4 676,4 milliards dans la loi de finances initiale (LFI), en augmentation de 104,0 milliards (+ 2,2%). Elles se décomposent ainsi qu'il suit, par grandes catégories :



# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2023 se chiffre à 226,3 milliards contre 257,6 milliards en loi de finance initiale.

Les autres charges de financement et de trésorerie supportées par l'État, outre le besoin provenant du financement du déficit budgétaire se présentent comme suit :



## AMORTISSEMENT DE LA DETTE STRUCTURÉE :

1 225,8 milliards comme en loi de finances initiale 2023 ;



## REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA :

84 milliards comme en loi de finances initiale 2023 ;



## ARRIÉRÉS Y COMPRIS DETTE NON STRUCTURÉE CAA :

374,2 milliards contre 115 milliards en LFI, dont 200 milliards seront couverts par des fonds levés sur les marchés extérieurs ;



## SORTIES NETTES DE FONDS DES CORRESPONDANTS :

40 milliards contre 0 milliards en LFI. Tout comme l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'apurement des restes à payer, cette inscription vise également à limiter l'effet d'éviction du tirage de fonds des correspondants du Trésor sur les dépenses de l'exercice en cours.

Les besoins de financement de l'État en 2023 se situent à 1 950,3 milliards contre 1 682,4 milliards en LFI, soit une aggravation de ce besoin à hauteur de 267,9 milliards, porté essentiellement par les charges de trésorerie (restes à payer et correspondants).

Pour combler ses besoins de financement, l'État entend mobiliser les instruments ci-après :



## PRÊTS PROJETS :

795,4 milliards comme en loi de finances initiale 2023 ;



**APPUI BUDGÉTAIRE :** 265 milliards contre 281,3 milliards en loi de finances initiale ;



## FINANCEMENT EXCEPTIONNEL :

84,2 milliards constitué du tirage des DTS de 80 milliards et de l'apport financier de la Banque Islamique de Développement de 4,2 milliards dans le cadre du Fonds spécial pour le financement, la reconstruction et le développement des zones reconnues économiquement sinistrées (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest) ;



## ÉMISSION DES TITRES PUBLICS INTÉRIEURS :

450 milliards comme en loi de finances initiale ;



## MARCHÉ BANCAIRE EXTÉRIEUR :

200 milliards ;



## FINANCEMENT BANCAIRE INTÉRIEUR :

155,7 milliards contre milliards en LFI.



# 3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE (DPEB)

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

À travers la SND30, l'Etat affirme son engagement à multiplier les ressorts de l'économie et à l'asseoir sur des bases plus stables et plus robustes afin d'accélérer la croissance économique et parvenir à une amélioration substantielle des conditions de vie des camerounais. À cet effet, l'option choisie est l'investissement dans les secteurs stratégiques à haut potentiel.

## 3.1- ORIENTATIONS MACROÉCONOMIQUES 2024-2026

La conduite de la politique économique en 2024 restera conforme aux grandes options prises dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et aux engagements pris par l'Etat dans le cadre de son programme économique et financier (PEF) avec le FMI.

Le scénario de référence s'aligne sur le programme économique et financier 2021-2024. Il affiche la prudence par rapport aux ambitions du Gouvernement et prend en considération les risques qui pèsent sur l'économie dont, entre autres, l'évolution des cours mondiaux des matières premières, une célérité moins que prévue dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques et des investissements publics, etc.

Le scénario alternatif est celui de la mise en œuvre rapide de la SND30, qui vise à favoriser une transformation structurelle de l'économie nationale et à promouvoir un développement plus inclusif. La SND30 met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques articulés avec des cibles suivantes :

- **Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale, et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables à l'industrialisation du pays ;**
- **Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base tout en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ;**
- **Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.**

Pour y parvenir, la stratégie définit des réformes qui devront être portées par le Gouvernement pour bâtir le socle pour son déploiement harmonieux et efficace. Il s'agira :

- i) d'augmenter la part des ressources transférées aux CTD à au moins 15% des recettes de l'État et accélérer la mise en place de la fonction publique locale ;
- ii) de porter à au moins 60%, la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité ;
- iii) d'achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service des infrastructures issues des grands projets de première génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus ;
- iv) de finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, etc.
- v) de promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment la mise en place et l'opérationnalisation des zones économiques et une plus grande fluidité dans la mise en place des incitations au développement des entreprises ;
- vi) de donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Plusieurs actions ont été engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, relatives aux réformes conduites pour opérationnaliser les orientations fondamentales et la mise en œuvre des initiatives des piliers de la stratégie. Elles ont notamment été engagées pour adresser chacun des quatre piliers de la SND30.

Pour ce qui concerne le pilier sur la transformation structurelle, les principales actions et interventions menées sont les suivantes :

- (i) une Stratégie Intégrée d'Infrastructures de Transport Multimodal (S2ITM-SND30) pour le développement du transport multimodal a été adoptée et fait l'objet d'une convention de collaboration entre le MINTP et MINT ;
- (ii) l'extension d'ALUCAM dont la première phase a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour une augmentation des capacités de 25% ;
- (iii) le projet de complexe industrialo-portuaire de Kribi, a fait l'objet d'importants travaux de planification ;
- (iv) plusieurs conventions minières ont été signées.

Au plan des réalisations plus concrètes, certains grands projets ont été définitivement mis en service entre 2021 et 2022. Il s'agit notamment du barrage hydroélectrique de Memve'le en novembre 2022 et de l'autoroute Kribi-Iolabe en juillet 2022.

---

## Plusieurs autres actions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 dont :

- (i) l'institution de la préférence nationale dans le cadre des appels d'offres Internationaux. Cette modalité a été reprecisée dans la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 ;
- (ii) l'élaboration de la politique nationale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- (iii) l'institution par circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 du Premier Ministre, chef du gouvernement, d'une marge de préférence à accorder aux offres équivalentes et dans l'ordre de priorité aux soumissions lors de la passation de marché dans le cadre d'une consultation internationale, présentées par :
  - a) *une personne physique de nationalité Camerounaise, ou personne morale de droit camerounais,*
  - b) *une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise,*
  - c) *une personne physique ou morale justifiant d'une activité économique sur le territoire camerounais,*
  - d) *un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises. La marge de préférence varie entre 10% et 15% selon la nature de la prestation ;*
- (iv) le lancement de la phase pilote de la Couverture Santé Universelle.

---

## Toutefois, les défis à relever sont multiples. Il s'agit, entre autres :

- d'améliorer la résilience de l'économie face aux chocs exogènes ;
- de renforcer le patriotisme économique, à travers des actions visant à faire en sorte que la préférence nationale et la consommation locale s'incrustent profondément dans les habitudes économiques, sociales et culturelles de tous les acteurs de la société ;
- d'intensifier la production locale des produits de première nécessité ;
- d'orienter les dépenses publiques vers les actions les plus cohérentes avec les objectifs de développement poursuivis ;

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Dans le secteur des Infrastructures, la priorité sera accordée à :**

- (i) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ;
- (ii) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ;
- (iii) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

- **Dans le secteur rural, les mécanismes permettant le décollage du secteur agricole** devraient urgemment être mis en branle de manière à permettre aussi aux industries agroalimentaires de disposer de la matière première nécessaire à l'accroissement de leur production. Par ailleurs, les efforts du Gouvernement porteront sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions qu'il entreprend pour soutenir les exploitants agricoles. Un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. Enfin, l'État entend mettre en place d'ici 2025 un mécanisme efficace pour permettre aux acteurs du secteur de l'élevage d'acquérir le matériel et les équipements nécessaires pour la production des intrants agropastoraux.

- **Dans le secteur des Industries et Services**, il est envisagé entre autres, l'encouragement de la production manufacturière qui présente un poids relativement important dans les importations.

- **S'agissant du Développement du capital humain**, il est envisagé la mise en place complète des transferts des compétences, dans les domaines notamment de l'éducation et de la santé, qui permettra d'achever la configuration institutionnelle dans ce secteur, donnant ainsi davantage de visibilité à l'évaluation des ressources engagées. L'adéquation entre la capacité d'accueil et la qualité de l'offre avec la demande dans les différents sous-secteurs du secteur social représente aussi un défi majeur.

- **Dans le secteur de la Santé**, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et de réduire la mortalité infantile et maternelle.

- **Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, les interventions viseront entre autres,**

- (i) la mise en place d'un mécanisme spécifique d'appui psychosocial pour les élèves et les enseignants en situation difficile
- (ii) la finalisation et l'implémentation de la stratégie de développement des compétences ;
- (iii) l'harmonisation de l'offre d'éducation non formelle et informelle en mettant l'accent sur les formations pratiques et qualifiantes.

- **Dans le secteur du développement social**, il sera question entre autres :

- (i) d'élaborer le Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC) pour améliorer le ciblage des couches vulnérables ;
- (ii) de mettre en place un fonds de solidarité nationale pour une meilleure prise en charge des couches vulnérables ;
- et (iii) de systématiser la prise en compte de l'aspect genre dans tous les maillons de la chaîne de préparation du budget.

- **En ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique**, les efforts du Gouvernement vont porter sur les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel.

- **Les priorités du Gouvernement dans le secteur de la gouvernance**, de la décentralisation et de la gestion stratégique de l'Etat pour les trois prochaines années ont trait à :

- (i) l'accélération du processus de décentralisation;
- (ii) l'amélioration de la couverture infrastructurelle du système judiciaire (création de nouveaux tribunaux, de juridictions spécialisées et des prisons) pour réduire les délais des procédures ;
- (iii) l'amélioration de la qualité de l'investissement public pour une mise en œuvre optimale de la SND30.

- **En ce qui concerne l'amélioration du financement du développement**, il s'agira de :

- (i) formaliser les éléments constitutifs du Cadre National de Financement Intégré ;
- (ii) actualiser la charte des investissements ;
- (iii) mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources de la diaspora et de canalisation desdites ressources vers les projets d'investissements productifs



# **4** PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE (DPEB)

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

Le Gouvernement fait le choix de la poursuite d'une politique budgétaire prudente en vue de rétablir, d'abord, les équilibres macroéconomiques et ensuite, assurer les bases d'une relance solide de l'économie camerounaise. C'est l'orientation budgétaire sur laquelle les dépenses seront alignées pour les trois prochaines années.

Dans cette perspective, le cadre budgétaire à moyen terme **2024-2026** est fondé sur la vision **2035** du Président de la République et dont la réalisation s'appuiera sur :

- 1- l'exécution satisfaisante du programme économique et financier avec le FMI ;
- 2- le soutien aux secteurs sociaux ;
- 3- la mise en œuvre des réformes économiques et administratives ;
- 4- l'accélération de la diversification de l'économie.

---

## 4.1- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU TRIENNAT

La politique budgétaire du Gouvernement au cours de la période 2024-2026 sera axée :

**En matière de recettes, sur :**

- la mise en place d'un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance ;
- l'augmentation progressive du niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses publiques ;
- la poursuite de la modernisation des Administrations d'assiette ;
- l'instauration d'une politique fiscale incitative pour les opérateurs économiques ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte des recettes non fiscales ;
- la poursuite de la rationalisation des dépenses fiscales, en particulier des exonérations.

En matière de dépenses, sur l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, en mettant l'action sur la sélection rigoureuse et rationnelle des dépenses d'investissement.

En matière d'endettement, sur le rétablissement de la viabilité et de la soutenabilité de la dette publique.

### 4.1.1- Mobilisation des recettes

---

#### 4.1.1.1- Politiques publiques de mobilisation des recettes

---

L'accroissement des recettes non pétrolières se fera à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et, l'amélioration du climat des affaires. Un système fiscal simple et équitable, devrait réduire la motivation à l'évasion fiscale et partant, inciter les contribuables à rejoindre l'économie formelle. Globalement, la politique fiscale demeurera orientée vers :

- le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- l'adoption des mesures fiscales de soutien à l'investissement privé et à la création d'emplois ;
- l'opérationnalisation du centre de perfectionnement de la Direction Générale des Impôts ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication ;
- l'amorce de la simplification des régimes fiscaux, après le succès de la simplification des procédures.

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

L'administration douanière, quant à elle, mettra un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation, l'optimisation du programme de sécurisation des recettes douanières. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques ci-après sont envisagées :

- l'identification de niches de recettes et l'élargissement incident de la base imposable ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation en fonction du degré de transformation locale ;
- le contrôle systématique de la destination privilégiée des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en rapport avec les objectifs des politiques publiques ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et des importations des hydrocarbures.

Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires demeurera un axe stratégique de la politique fiscale du triennat 2024-2026. La politique fiscale accorde une attention particulière à la promotion économique et sociale. Ainsi, la relance économique est demeurée un choix stratégique à travers des mesures fiscales de soutien à la politique d'import-substitution.

---

## En matière de promotion sociale

Outre les nombreuses exonérations de TVA déjà accordées aux ménages pour l'acquisition des biens de première nécessité (blé, farine, pain, œufs, etc.) pour une dépense fiscale de 200 milliards en moyenne, la loi de finances 2022 a apporté une nouvelle réponse du Gouvernement face à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des ménages à travers :

- la reconduction de la suspension de l'acompte de l'impôt sur le revenu pour les entreprises du secteur de la minoterie ;
- l'allègement des droits d'enregistrement des mutations par décès ;
- la consécration d'une amnistie fiscale au profit des contribuables qui régularisent spontanément leur situation au regard des droits de succession.

---

## En matière de promotion économique

La promotion de l'activité économique se traduit par des mesures fiscales d'accompagnement des activités socioéconomiques permanentes ou ponctuelles en temps de crise. En 2023, les mesures d'accompagnement permanentes des entreprises sont relatives à l'allègement de la charge fiscale des personnes physiques et morales à travers :

- l'extension de l'abattement de 50% du taux d'acompte de l'impôt sur le revenu aux entreprises de production des produits pharmaceutiques et des engrais dans le souci de promouvoir la production locale ;
- l'exonération de la TVA sur les achats des denrées alimentaires de première nécessité effectués auprès des agriculteurs par les entités publiques en charge de la régulation ou de la gestion des stocks des produits alimentaires.

---

## En matière de promotion de la politique d'import-substitution

Les mesures ci-après ont été consacrées en droite ligne des orientations du Chef de l'État :

- le renforcement des mesures fiscales de promotion des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche ;
- le renforcement des mesures de promotion de la transformation locale ;
- la rationalisation du dispositif de promotion des boissons produites à partir d'intrants locaux.

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

Par ailleurs, plusieurs leviers douaniers sont en vigueur au titre de la mise en œuvre des mesures nouvelles de soutien à la compétitivité et la relance économique. Ces politiques sont relatives à :

- la préservation de la paix et la sécurité nationale, au service de la stabilité sociale et politique ;
- la valorisation des exportations, au service de l'accroissement des devises et de l'équilibre de la balance commerciale et des paiements ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation des échanges commerciaux.

Toutefois, l'atteinte du potentiel fiscal au cours de l'exercice 2023 exige d'adresser efficacement l'ensemble des défis conjoncturels et surtout structurels, liés à la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières. Il s'agit notamment :

## **(i) du poids de la dépense fiscale**

La dépense fiscale, bien qu'en recul en 2021 (439,6 milliards, soit 15,5% de recettes fiscales) demeure significative dans un contexte de resserrement des marges budgétaires de l'État. Dans l'optique de l'accroissement des recettes non pétrolières, la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale s'impose donc comme un axe fondamental des politiques fiscales à renforcer au cours des prochains exercices. De même, il est envisagé une étude sur l'efficacité de la loi de 2013 portant promotion de l'investissement privé.

## **(ii) La taille du secteur informel**

Les contraintes de fiscalisation du secteur informel sont liées entre autres à l'incivisme fiscal et au recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires. Outre les mesures mises en place ces dernières années pour relever ce défi, l'accent a été mis sur l'institution du Partenaire fiscal intégré qui permet d'élargir l'assiette et de réduire la taille du secteur informel, en facilitant la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs de ce secteur et l'amélioration du rendement de la TVA.

## **(iii) La faible contribution des particuliers aux recettes fiscales**

Les marges de recettes dans ce domaine demeurent encore importantes. Il en est ainsi notamment de la taxe foncière dont les recettes ont représenté en 2022 moins de 1% des recettes fiscales. La mise en application effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels permettrait d'améliorer cette contribution des particuliers aux recettes fiscales.

## **(iv) La protection des bases taxables**

L'assiette fiscale doit être préservée contre deux principales menaces, à savoir : (i) la fraude et l'évasion fiscale, et (ii) la dématérialisation des transactions économiques qui rend la matière imposable de moins en moins saisissable.

En ce qui concerne l'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales, il est à relever que le volume global des flux financiers illicites au Cameroun est évalué à environ 6% du PIB, avec pour conséquence des pertes de recettes fiscales estimées annuellement à 100 milliards de FCFA.



## PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

Outre l'accent mis ces dernières années sur la coopération fiscale internationale (densification du réseau de conventions fiscales) et l'échange de renseignements à but fiscal pour faire face à cette menace, la mise en œuvre prochaine de l'Instrument Multilatéral de l'OCDE signé et ratifié par le Cameroun permettrait : (i) d'empêcher l'utilisation abusive par les entreprises multinationales, des conventions fiscales internationales ; (ii) d'améliorer le règlement des différends fiscaux ; (iii) de prévenir l'évitement artificiel par les multinationales du statut d'établissement stable ; (iv) de neutraliser les effets des dispositifs hybrides.

En ce qui concerne la dématérialisation des transactions économiques, le Cameroun à la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2020, a modifié sa législation pour renforcer l'efficacité de la collecte de TVA sur les opérations de commerce en ligne.

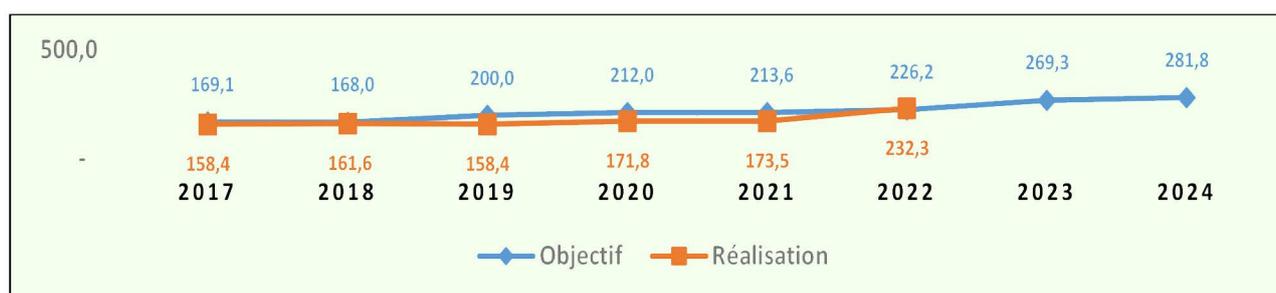
Au-delà de l'imposition à la TVA, le prélèvement de l'Impôt sur le Revenu (IR) est également envisagé à l'horizon 2023 au terme des travaux effectués par le Cadre Inclusif de l'OCDE auxquels le Cameroun prend activement part. Un plan de mise en œuvre publié par l'OCDE est en cours d'exécution à travers des réunions de tous les membres du Cadre Inclusif, pour envisager une transposition en droit dès le second semestre 2022, et une entrée en vigueur en 2023. De cette réforme un rendement minimal annuel de 20 milliards de FCFA est escompté pour le Cameroun.

Certains facteurs endogènes et exogènes susceptibles d'influencer significativement la mise en œuvre de la dynamique de la douane doivent être pris en compte. Il s'agit, de façon non exhaustive, de : (i) l'adoption par le Gouvernement des mesures visant la réduction de la subvention des prix des carburants à la pompe ainsi que la pression exercée sur les finances publiques ; (ii) la réduction ou l'interdiction de l'importation de certains biens jadis générateurs d'importantes recettes douanières tels que le fer à béton, le ciment, les tourteaux de soja, etc. ; (iii) l'insuffisance de moyens logistiques de contrôle et de surveillance adaptés pour la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande ; (iv) du rétrécissement des échanges avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest ; (v) l'accroissement continu du champ de la dépense fiscale liée aux mesures douanières de soutien à la relance économique et de lutte contre la vie chère.

S'agissant du renforcement des capacités, le personnel des administrations d'assiette bénéficie d'une formation aux outils numériques et à l'adaptation au nouvel environnement. L'entrée en fonction imminente du nouveau centre de perfectionnement de ce personnel devrait permettre de mieux répondre à ces besoins.

Les actions d'optimisation **des recettes non fiscales** passeraient par la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte desdites recettes à travers notamment : (i) la mise en place d'un dispositif dématérialisé des procédures de collecte ; (ii) l'identification des nouvelles niches ; (iii) l'animation des campagnes de recouvrement des restes à recouvrer ; (iv) le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de recouvrement.

Figure 1 : Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2017-2024 (en milliards)



Source : MINFI

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

## 4.1.1.2- Projection des recettes sur la période 2024-2026

Les ressources du budget de l'État s'établiraient à 7 362,8 milliards en moyenne de 2025 à 2026.

Entre 2025 et 2026, les recettes pétrolières s'établiraient à 667,2 milliards en moyenne. Les recettes non pétrolières sont projetées à 4 790,8 milliards en moyenne, à raison de 0,3% du PIB par an. La pression fiscale devrait passer de 12,7% du PIB en 2023 à 13,1% en 2024 dans la perspective d'atteindre la cible de 13,7% du PIB en 2026. Il est à relever que les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 52% des recettes propres du budget de l'État en 2022. Les ressources de financement auxquelles l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 843,1 milliards.

Les projections des recettes fiscales non pétrolières se présentent comme suit :

**Tableau 1 : Projection des ressources de l'État sur la période 2024-2026**

	2023		2024		2025	2026
	LFI 2023	Rév. 2023	Initiale	Proj. Rév	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de F.CFA)</i>						
<b>Total ressources</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,2</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,2</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>4 676,4</b>	<b>4 780,4</b>	<b>5 042,2</b>	<b>4 925,3</b>	<b>5 329,7</b>	<b>5 709,6</b>
Recettes pétrolières	807,0	841,8	786,4	646,5	670,8	663,5
Recettes non pétrolières	3 778,5	3 837,7	4 159,6	4 182,5	4 578,6	5 002,9
Recettes fiscales	3 528,1	3 568,4	3 894,3	3 912,1	4 289,0	4 710,2
Impôts et taxes	2 523,4	2 594,7	2 798,5	2 854,5	3 140,0	3 459,2
Dont Transfert fiscalité CTD				130,0	130,0	130,0
Caisse dépôt et consignation				50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 004,7	973,7	1 095,8	1 057,6	1 149,0	1 250,9
Recettes non fiscales	250,4	269,3	265,3	270,5	289,6	292,7
Dons	91,0	101,0	96,2	96,3	80,3	43,2
<b>Financement Brut</b>	<b>1 598,4</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 508,0</b>	<b>1 547,0</b>	<b>1 742,6</b>	<b>1 943,7</b>
Prêts projet	795,4	795,4	843,0	907,7	1 172,8	1 330,4
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	240,0	224,1	146,0	134,0	0,0	0,0
Émission des titres (MLT)	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	71,7	271,7	69,0	55,4	119,7	163,3
DTS FMI	0,0	80,0				
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>BAD (PARPAC)</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>				

Source : MINFI/DGB

## 4.1.2- Perspectives des dépenses sur la période 2024-2026

### 4.1.2.1-Politique de gestion des dépenses publiques

Le Gouvernement entend poursuivre la mise en place des réformes visant à rationaliser les dépenses publiques, à travers une meilleure priorisation et promotion de l'efficacité de ces dernières, pour permettre la réalisation efficace des objectifs de la SND30. La gestion de la dépense publique sur le triennat sera marquée par un contexte de fortes contraintes budgétaires caractérisé par le volume important des engagements de l'État face à des ressources de plus en plus limitées. Ces engagements sont relatifs notamment aux :

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

- (i) transferts aux ménages (subvention de carburant, gaz, filets sociaux) ;
- (ii) dépenses de personnels et de pensions ;
- (iii) dépenses sécuritaires ;
- (iv) paiements du service de la dette ;
- (v) projets d'investissement public en cours de réalisation ;
- (vi) arriérés et restes à payer ; (vii) transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- et (viii) loyers des partenariats publics-privés (PPP).

Cette situation nécessite une plus grande rationalisation des choix budgétaires en ce qui concerne tant les dépenses courantes que celles liées à l'investissement public, afin de permettre la mise en œuvre efficace de la SND30.

Pour ce faire, il conviendrait d'optimiser la dépense courante de l'Etat, à travers des choix budgétaires pertinents et une programmation judicieuse de toutes les catégories de dépenses, reposant sur une bonne identification des priorités, leur évaluation sur une base réelle et la quête d'une plus grande performance de l'action publique.

Il sera question de travailler aux économies budgétaires en ciblant les dépenses courantes pour relever le niveau de l'investissement et aboutir à la transformation structurelle de l'économie.

Le Gouvernement s'emploiera au cours du triennat à réduire la dépense courante en biens et services, à travers une maîtrise de ses principaux déterminants.

Afin de réduire la volumineuse facture des subventions, due au soutien du prix du carburant à la pompe, le Gouvernement entend entre autres procéder à la réhabilitation et à la modernisation de la SONARA, en vue de réduire le volume des importations des produits blancs.

Par ailleurs, dans le souci de réduire l'enveloppe des subventions aux entreprises et établissements publics, le Gouvernement compte poursuivre et approfondir la réforme engagée depuis 2017 avec les lois portant statut général de ces entités.

La rationalisation des contributions versées aux organisations internationales va se poursuivre.

Les efforts resteront soutenus dans le but de réduire à la plus simple expression le montant des dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires.

En résumé, il s'agira de :

- prendre en charge dans les délais les subventions du prix du carburant à la pompe ;
- maintenir une attention toujours plus soutenue en direction de tous les foyers de crise à travers le pays, afin non seulement d'y ramener la paix et sécuriser les personnes et leurs biens, mais aussi mettre en œuvre l'important programme de reconstruction de ces zones sinistrées ;
- accélérer l'implémentation de la politique de l'import substitution, socle de la SND30 ;
- assurer le paiement des loyers consentis par l'Etat au profit des opérateurs engagés dans le cadre des projets financés à travers le modèle du Partenariat Public Privé ;
- finaliser le processus de décentralisation par la mise en place des régions et le transfert à leur profit des ressources conséquentes, pour l'exercice des compétences à elles transférées par l'Etat ;
- relever le niveau des dépenses sociales en faveur des couches défavorisées ;

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

- mettre en œuvre un plan d'apurement de l'importante dette flottante ;
- soutenir l'extension de la couverture sanitaire universelle à toutes les couches de la population ;
- contribuer à l'entretien des infrastructures construites.

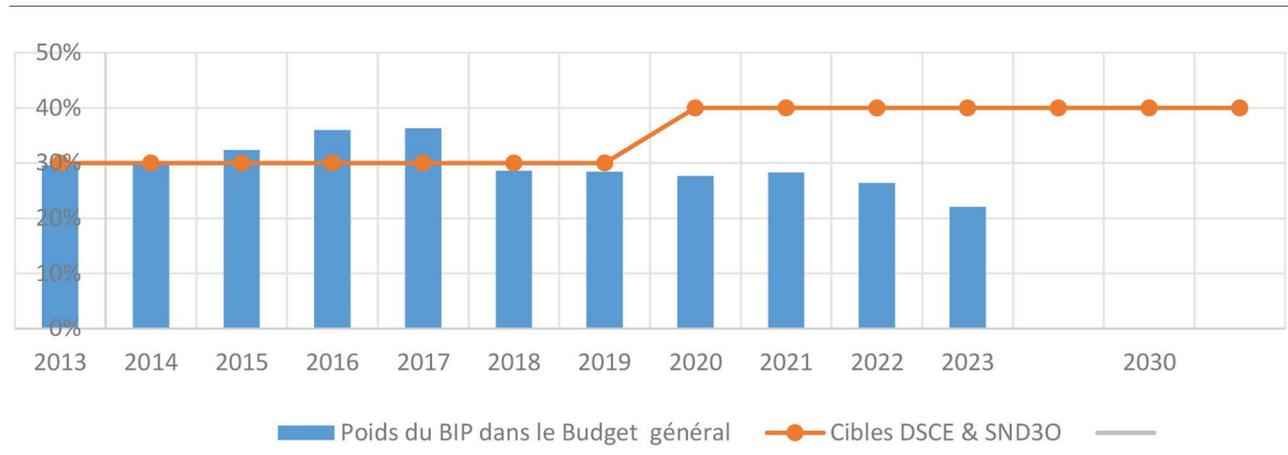
Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours des trois prochaines années concerneront principalement les actions suivantes :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat ;
- l'accélération des conditions de mise en place effective du nouveau système de gestion du personnel et de la solde, à savoir le SIGIPES II ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'objectif assigné à leur gestion au cours de la période 2024-2026 repose principalement sur deux aspects :

- l'optimisation et l'amélioration de la qualité des projets à travers la maîtrise des coûts, la mise en place des outils de sélection et la prise en compte des charges récurrentes d'investissement public ;
- le développement des financements innovants des investissements publics.

**Figure 2 : Évolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat**



**Source : MINEPAT**

**Au plan global**, il s'agira de préserver l'investissement public, à l'effet de rattraper sur la période 2024-2026 le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur les dépenses totales, et d'approcher la cible de 40% fixée par la SND30. L'affectation des ressources quant à elle devra être conforme aux exigences définies par la SND30, notamment sur les dépenses qui concourent à la transformation structurelle du Cameroun.

La SND30 met un accent particulier sur l'achèvement et la mise en service des projets de première génération en cours d'exécution. L'état de réalisation de ces projets d'infrastructures de première génération est décliné dans le tableau ci-après.

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

**Tableau 2 : Situation des grands projets (coût par composantes)**

Intitulé du projet	Etat de mise en œuvre	Observations
Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar Barrage d'une capacité de retenue d'eau de 6 milliards de m <sup>3</sup> . - Usine de pied de 30 Mw. Lignes d'évacuation : 305 km en 90 kV et électrification de la Région de l'Est	- Barrage Réservoir : Achevé et fonctionnel. - Usine de pied : 65%. - Lignes d'évacuation : 70%.	- Date d'achèvement : 31/12/2023 - Besoins budgétaires pour achèvement : 20,3 Milliards FCFA
<b>Complexe industrielo portuaire de Kribi</b> Phase 1 : 01 terminal à conteneurs (350 m de quai), 01 terminal polyvalent (265m de quai) et 01 digue de protection de 1355m. -Phase2 : Prolongement de la digue de protection de 675m ; Extension du terminal à conteneur de 700m ; et Réalisation d'une zone d'entreposage de 3ha...	- Phase1 : Achevée et fonctionnelle - Phase2 : 50%. - Alimentation en eau du Port et ses composantes : 81%.	- Date d'achèvement : 2024 - Besoins budgétaires pour achèvement : 129,3 Milliards FCFA - Reste à réaliser en urgence <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alimentation en électricité du port (ligne 225 Kv Lolabé -Kribi) ;</li> <li>• La zone logistique ;</li> <li>• La connectivité routière du Port (réhabilitation de la route Edéa-Kribi, l'achèvement de la route Yaoundé-Kribi, la construction de la route Ebolowa-Kribi et de la route Kribi-Campo)</li> </ul>
<b>Aménagement Hydroélectrique de Memve'ele</b> Centrale électrique de 211 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Nyabisan-Ebolowa-Yaoundé)	- Centrale électrique et ligne de transport achevées et mises en service.	- Besoins budgétaires : 21 Milliards FCFA
Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal Centrale électrique de 420 Mw. - Ligne de transport d'électricité (65km Nachtigal-Yaoundé)	- Centrale électrique : 83% (première turbine en décembre 2023 et mise en service complète en août 2024) - Intégration du barrage dans le réseau en cours/	Investissements très urgents à réaliser pour l'intégration du Barrage dans le réseau (transport et distribution) de 400 milliards FCFA sur 2023-2026 (financement à rechercher).
Aménagement Hydroélectrique de Mekin - Centrale électrique de 15 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Mbalmayo-Mekin)	Achevés et partiellement fonctionnel (5Mw)	Ennoiement des infrastructures de la zone du barrage lors du fonctionnement optimal. Ligne Mekin (Djom Yekombo)-Mbalmayo inachevée.
Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak	Protocole d'accord signé en avril 2023 avec l'entreprise SAVANNAH pour la reprise du projet en mode PPP pour un montant de 179 milliards FCFA.	
Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Électricité et de Réforme du Secteur	Taux de réalisation physique : 22%	- Date d'achèvement : 31/12/24

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

**Tableau 2 : Situation des grands projets (coût par composantes)**

Intitulé du projet	Etat de mise en œuvre	Observations
Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Électricité et de Réforme du Secteur	Taux de réalisation physique : 22%	- Date d'achèvement : 31/12/24
Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)	95,3%	Date d'achèvement : 2024 Besoins budgétaires pour achèvement : 2 milliards FCFA
Aménagement de l'entrée Est de la ville Douala (Phase II)	11%	- Date d'achèvement : 03/2025 Besoins budgétaires pour achèvement : 76,3 milliards FCFA
Autoroute Yaoundé-Douala (196 Km)	Phase I : 60 Km + 25 Km de voies de rétablissement (Yaoundé-Bibodi) <ul style="list-style-type: none"> <li>Section courante de l'Autoroute achevée et réceptionnée depuis décembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> <li>Raccordement à la RN3 et à la ville de Yaoundé : 85%</li> </ul> </li> </ul> Phase II : 136 Km (Bibodi-Douala), en cours de préparation en vue d'une réalisation en mode PPP, d'ici 2025.	Phase I : Date d'achèvement pour les travaux de raccordement : 2023 Besoins budgétaires pour achèvement : 100 milliards FCFA
Autoroute Kribi--Lolabé (40 Km)	Achevée	Mise en exploitation depuis juillet 2022
Autoroute Yaoundé Nsimalen	Section rase campagne : <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'exécution : 97%, des travaux résiduels nécessaires pour le fonctionnement optimal de l'ouvrage que sont la signalisation verticale et l'éclairage public.</li> </ul> Section urbaine : <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude en cours d'actualisation</li> <li>Contractualisation en cours avec les entreprises en charge des travaux que sont BUNS (Lot 1) et Razel (Lot 2 et 3) ;</li> </ul>	- Circulation ouverte sur la section rase campagne depuis 2022. - Besoins budgétaires pour la section rase campagne : 10 milliards FCFA
	- Négociations en cours avec Afriland First Bank pour le financement du lot 1. Négociations en cours avec BPI France pour le financement des lots 2 et 3.	
Projet d'exploitation industrielle du fer de Bipindi-Grand Zambé	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024	
Projet d'exploitation industrielle du fer de Kribi (Lobé)	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024	
Projet d'exploitation industrielle du fer de Mbalam-Nabebe	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024	

Source : MINEPAT

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENAT 2024-2026

## 4.1.2.2- Projections des dépenses sur la période 2024-2026

Les déterminants de la dépense présentent les principales interventions que le budget de l'Etat financera sur la période 2024-2026. Une synthèse du Programme d'Investissement Prioritaire de l'Etat dans la période sous-revue, est également présentée à cet effet. Le budget de l'Etat sur le triennat s'élève à **21 447,3 milliards** dont **6 472,4 milliards en 2024**. Près de la moitié des ressources de l'Etat sur le triennat est consacrée aux dépenses de personnel et au service de la dette, soit **9 444,5 milliards**.

De manière précise, la structure des dépenses de l'Etat est la suivante :

- Les dépenses courantes (en moyenne 47,4% du budget global) ;
- Les dépenses d'investissement (en moyenne 28,5% du budget) ;
- Le paiement du service de la dette (en moyenne 24,1% du budget).

S'agissant des dépenses courantes, elles restent portées par les dépenses de personnel et les dépenses de biens et services, qui se situent respectivement à **1 426,27 milliards (42,3%)** et à **876,4 milliards (25,9%)** en moyenne par an.

Pour ce qui est du service de la dette publique, 1 721,9 milliards en moyenne annuelle sont programmés sur le triennat 2024-2026, dont **1 621,6 milliards en 2024**. La prise en charge de la dette intérieure se chiffre à près de **796,6 milliards en 2024**.

Les dépenses en capital quant à elles sont programmées en moyenne sur le triennat à 2054,2 milliards. Elles restent portées par les décaissements sur financements extérieurs, d'une valeur moyenne de 1 055,0 milliards sur le triennat 2024-2026.

Entre 2025 et 2026, ces dépenses et charges se situeraient à **7 362,8 milliards en moyenne**. Les dépenses de personnel s'établiraient à 1 450,2 milliards en moyenne et les dépenses des biens et services sont projetés à **1 085,2 milliards en moyenne entre 2025 et 2026**.

Les dépenses au titre des transferts et subventions s'établiraient en moyenne à **1 076,3 milliards entre 2025 et 2026**. Les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 976,5 milliards. Dans ce sens, le niveau des dépenses d'investissements publics sera accru de **3,9% du PIB en 2023 à 5,9% en 2026**, tout en contenant le niveau global des dépenses publiques autour à **15,4% du PIB**.

**Tableau 3 : Projections des dépenses de l'État sur la période 2024-2026**

(En milliards de F.CFA)	2023		2024		2025	2026
	LFI 2023	Rév. 2023	Initiale	Proj.-Rév	Proj.	Proj.
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>6 550,1</b>	<b>6 472,4</b>	<b>7 072,3</b>	<b>7 653,3</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 314,5</b>	<b>3 401,5</b>	<b>3 460,5</b>	<b>3 367,4</b>	<b>3 476,3</b>	<b>3 562,1</b>
<b>Titre 2: Dépenses de personnel</b>	1 257,7	1 313,2	1 359,4	1 382,2	1 426,6	1 473,9
<b>Titre 3: Achats de biens et services</b>	1 021,7	913,4	1 053,1	949,8	982,0	998,5
<b>Titre 4: Transferts et subventions</b>	1 033,0	1 172,8	1 045,7	1 033,2	1 065,3	1 087,2
<b>Titre 6: Charges exceptionnelles</b>	2,1	2,1	2,3	2,3	2,4	2,6
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<b>1 169,7</b>	<b>1 142,2</b>	<b>1 392,1</b>	<b>1 403,4</b>	<b>1 816,5</b>	<b>2 136,5</b>
Dépenses s/financement extérieur.	723,5	723,5	766,8	831,3	1 091,1	1 242,7
Dépenses s/ressources propres	416,2	388,7	543,5	480,2	591,3	707,2
Dépenses de Participation/restructuration	30,0	30,0	31,8	41,9	34,1	36,6
<b>Fonds de relance production locale</b>	21,0	21,0	50,0	50,0	70,0	60,0
<b>Additif Décentralisation (DGD)</b>	31,0	31,0	31,0	30,0	30,0	30,0
<b>P2I (Investissement)</b>		0,0	50,0	50,0	100,0	150,0
<b>Service de la dette publique</b>	<b>1 738,6</b>	<b>2 046,8</b>	<b>1 616,6</b>	<b>1 621,6</b>	<b>1 679,4</b>	<b>1 864,7</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>898,0</b>	<b>898,0</b>	<b>845,0</b>	<b>825,0</b>	<b>809,0</b>	<b>868,0</b>
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>840,6</b>	<b>1 148,8</b>	<b>771,6</b>	<b>796,6</b>	<b>870,4</b>	<b>996,7</b>

Source : MINFI/DGB

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

## 4.1.2.3- Le programme d'investissement prioritaire 2024-2026

Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) est l'outil de sélection et de programmation des projets d'investissements prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans. Il permet de :

- améliorer l'impact de l'investissement public ;
- renforcer la préparation et la priorisation des projets au sein des administrations ;
- limiter la pratique du saupoudrage, au regard de la multiplicité des projets et programmes qui se juxtaposent
- souvent, rendant inefficaces les projets mis en œuvre ;
- renforcer la cohérence du portefeuille des projets d'investissement public du Gouvernement, en relation avec la
- Stratégie Nationale de Développement ;
- organiser la déclinaison de la Stratégie Nationale de Développement en projets opérationnels, cohérents et mutuellement intégrés, par année de mise en œuvre.

Le PIP 2024-2026 a été élaboré dans un contexte marqué par : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la SND30, (ii) un espace budgétaire fortement contraint par l'important volume des engagements en cours ; (iii) d'importantes contraintes d'endettement ; (iv) la mise en œuvre du PEF avec le FMI ; (v) les enseignements tirés de la gestion des projets.

Sur la base de ce contexte, les principaux défis adressés par le PIP 2024-2026 sont les suivantes:

- Achever et mettre en service les grands projets en cours d'exécution ;
- Accélérer la politique d'import-substitution à travers notamment la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole ;
- Assurer une bonne exécution du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) ;
- Poursuivre la mise en œuvre des plans de reconstruction du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord ;
- Poursuivre le renforcement et la consolidation du processus de Décentralisation.

Dans le souci de disposer des marges de succès pour l'atteinte des objectifs visés par la SND30, il est indispensable de faire évoluer la part moyenne de l'investissement dans les dépenses totales de l'État à au moins 30% sur la période 2024-2026. En outre, dans le cadre de la promotion d'une croissance plus inclusive, les préoccupations de préservation d'un niveau de dépenses d'investissement public suffisant au niveau de l'administration centrale se posent également au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

En vue d'accélérer la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement a mis en place le Programme d'Impulsion Initiale de la SND30 (P2I). Ce programme qui coûte 6 116,2 milliards sollicite la contribution de l'Etat à hauteur de 470 milliards, pour permettre de lever la part de financement attendue du secteur privé.

### **Sur le plan sectoriel, il est à relever que :**

Les secteurs de la production et du développement social, bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1 604,7 milliards et 1 316,5 milliards par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement. Une dotation budgétaire de 3 988,9 milliards est allouée au secteur des infrastructures pour le triennat 2024-2026, dont 1 082,8 milliards en 2024, pour des dépenses orientées vers : 1) le développement des infrastructures de transport ; 2) le renforcement de l'offre en énergie électrique et en eau potable ; 3) le développement de l'habitat social et la modernisation du cadastre.

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

- Une enveloppe budgétaire de 704,8 milliards prévue pour ce secteur rural sur le triennat 2024-2026, dont 171,1 milliards en 2024, permettra entre autres l'amélioration de la productivité et de la production des filières céréales et des filières industrielles.
- Une enveloppe budgétaire 120,4 milliards est prévue pour le secteur Industries et services, dont 35,4 milliards en 2024. La dotation générale pour le triennat 2024-2026 du secteur santé et nutrition s'élève à 777,9 milliards, dont 235,4 milliards en 2024.
- **Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle**, une dotation de 2 857,4 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 892,9 milliards en 2024.
- **Dans le secteur de développement social**, une dotation de 187,54 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 59,6 milliards en 2024.
- **Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion socio-économique**, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie. Ainsi, une dotation de 223,7 milliards est projetée pour le triennat 2024-2026, dont 65,6 milliards en 2024.
- **Dans le domaine de la gouvernance**, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. La dotation dans ce domaine pour le triennat 2024-2026 est de 3 134,4 milliards, dont 950,5 milliards en 2024.

## 4.1.3- Politique de financement/endettement

Le déficit budgétaire global devrait augmenter progressivement de 0,8% du PIB en 2023 à 1% en 2024 avant de se stabiliser à 1,4% en 2025 et 2026. Au cours de la période 2025-2026, le déficit budgétaire devrait s'accroître davantage de 159,1 milliards pour se situer en moyenne à 489,7 milliards. Toutefois, le respect du solde de référence de la CEMAC (-1,5% du PIB) sera garanti tout au long de la période et l'évolution du stock de la dette publique serait contenue en deçà de 50% du PIB.

Au cours de la période 2024-2026, la politique de financement du déficit budgétaire est essentiellement axée sur l'endettement. Ainsi, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un degré de risque de surendettement au plus modérée.

Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant à

(i) satisfaire au moindre coût possible à moyen et à long terme les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement,

et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques, sans oublier le recours si nécessaire, aux partenariats Publics Privés pour des projets d'importance avérée et pour lesquels un partenariat est indispensable.

En cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période sont notamment :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devises, dont 25% en dollar) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENAT 2024-2026

- Une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% ;
- Une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 3,0%.

**S'agissant de la dette intérieure**, la mise en œuvre d'une politique d'émission des titres publics prudente constitue un facteur déterminant de la création d'un marché liquide et efficace.

Le financement intérieur s'effectuera à travers le financement direct auprès du secteur bancaire ou par les émissions de titres publics sur les marchés financiers domestiques. Comme au cours des exercices écoulés, la stratégie d'émission des titres publics au cours du prochain triennat va reposer sur la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité.

Le Gouvernement a pris l'option d'apurer les restes à payer de plus de 03 mois au cours de l'exercice 2023 par des paiements effectifs et l'annulation des soldes non justifiés qui devraient faire l'objet de réengagement si nécessaire.

## Contraintes et risques budgétaires

---

Les projections budgétaires de la période 2024-2026 restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser. Il s'agit notamment du risque macroéconomique lié aux hypothèses des projections utilisées, à l'efficacité de l'implémentation des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, à l'appel des garanties données notamment dans le cadre des PPP, au choc sécuritaire, à la liquidité du marché financier intérieur ainsi qu'au décaissement des appuis budgétaires attendus de nos partenaires.

Sur le plan institutionnel, un impact limité des mesures fiscales et d'administration nouvelle constitue un risque de décalage des projections de recettes propres. Aussi, l'entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité locale ou de la décision du reversement à la Caisse de Dépôt et de Consignation des garanties payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, entraîneraient des pertes de recettes de 180 milliards au total.

Au plan financier, la dégradation des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché et les taux d'intérêt, contraint la mobilisation des titres publics d'un montant de 450 milliards sur le triennat. En outre, les décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement notamment le FMI, la Banque Mondiale et l'AFD, sont tributaires du respect de certains repères quantitatifs et mesures préalables dans la mise en œuvre des réformes structurelles engagées dans le cadre du Programme Économique et Financier en cours de mise en œuvre. De plus, une appréciation plus importante du dollar par rapport au FCFA va entraîner des décalages sur les prévisions des recettes pétrolières, du service de la dette extérieure et des décaissements des financements extérieurs. La crise sécuritaire et les chocs sanitaires continuent de peser sur le budget de l'État.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic ainsi que les loyers des PPP y compris les appels des garanties, continuent de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'État.

## 4.2- PROJET DU BUDGET 2024

### 4.2.1- Perspectives pour la mobilisation des recettes budgétaires

---

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels auxquels peut s'attendre l'État, les projections des ressources totales de l'État en 2024 sont de 6 472,4 milliards, en baisse de 170,1 milliards (-2,6%) par rapport à 2023.

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2024-2026

	LF 2023	Projection LF 2024	Variation
Les recettes pétrolières	841,8 milliards	646,5 milliards	195,3 milliards
Les recettes non pétrolières	3 837,7 milliards	4 182,5 milliards	+ 344,8 milliards
Les recettes non fiscales	269,3 milliards	269,3 milliards	Stable
Les dons	101 milliards	96,3 milliards	-4,7 milliards

### 4.2.2- Dépenses du budget 2024

Les dépenses et charges totales de l'Etat sont projetées à 6 472,4 milliards en 2024 ; soit une baisse de 170,1 milliards (-2,6%) par rapport à 2023. De manière détaillée :

	LF 2023	Projection LF 2024	Variation
Les dépenses de personnel	1 313,2 milliards	1 382,2 milliards	69,0 milliards (+5,3%)
Les dépenses de biens et services	965,4 milliards	1 029,8 milliards	64,4 milliards (+6,7%)
Les transferts et subventions	1 172,8 milliards	1 033,2 milliards	139,5 milliards (-11,9%)
Les dépenses en capital	1 142,2 milliards	1 403,4 milliards	311,1 milliards (+27,2%)
La dette publique	2 046,8 milliards	1 621,6 milliards	425,2 milliards (-20,8%)

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire de 325,6 milliards en 2024 contre 222,1 milliards en 2023.

# CONCLUSION

Le cycle économique camerounais peut être résumé en trois temps : résilience, ralentissement et reprise. La résilience en 2022, car l'économie résiste mieux que prévu aux chocs. L'INS a revu légèrement à la hausse ses prévisions pour cette année, qui s'élèvent à +4% (contre 3,6% antérieurement). Le ralentissement résulte du fait que le scénario retenu pour le budget 2023 (taux de croissance de 4,2%) ne sera pas réalisé. Compte tenu d'un environnement impactant, la nouvelle prévision est de 3,8%. On entrevoit une reprise économique en 2024 (+4,3%).

Si la politique budgétaire mise en place tente d'éviter une récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire de la BEAC, qui a remonté ses taux directeurs afin de lutter contre l'inflation. Le durcissement monétaire se fait au détriment de l'activité économique, avec des capacités de financement qui se détériorent pour les entreprises, l'Administration publique et les particuliers alors que les dépenses et consommations sont déjà ralenties.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, les ressources du budget de l'Etat mobilisées en 2022 s'élèvent à 5 988,5 milliards pour une prévision de 5 992,7 milliards. Par rapport à 2021, ces ressources augmentent de 935,7 milliards (+18,5%), du fait de la bonne tenue des recettes internes, et particulièrement des recettes pétrolières.

Quant aux orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2024-2026, les différents défis portent sur la finalisation et la mise en service des grands projets, la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole et l'implémentation de la politique de l'import substitution. De plus, le Gouvernement entend durant ce triennat, mener les actions en faveur du renforcement et de la consolidation du processus de décentralisation.

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques va continuer de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer la soutenabilité du déficit budgétaire, dans l'optique d'assurer la viabilité de la dette, tout en garantissant une mise en œuvre satisfaisante de la SND30, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI.

Ainsi, sur la base des hypothèses macroéconomiques, des efforts envisagés en matière fiscale et des financements potentiels, les ressources de l'Etat projetées en 2024 sont de 6 472,4 milliards. Ces ressources s'établiraient à 5 519,6 milliards en moyenne entre 2025 et 2026.

Au cours de la période 2024-2026, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 242,4 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se situer à 1,0% du PIB en 2024. A moyen terme, ce déficit devrait se creuser pour s'établir à 1,4% en 2026.

Il convient de relever que les projections budgétaires ainsi présentées restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser et qu'il faudrait s'atteler à maîtriser pour éviter les dérapages budgétaires. Dans le même esprit, le principe de prudence devrait gouverner la recherche de financement dans le cadre de l'endettement intérieur et extérieur.

## ANNEXE : ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

	Historiques		Estimations			Projections		
	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026
				Budget	Nouveau			
<b>Secteur réel</b>								
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>23 469</b>	<b>25 141</b>	<b>27 959</b>	<b>29 255</b>	<b>29 446</b>	<b>31 288</b>	<b>33 499</b>	<b>35 946</b>
PIB pétrolier	477	943	1 643	1 082	1 252	1 096	1 178	1 278,9
PIB non pétrolier	22 991	24 199	26 316	28 173	28 194	30 192	32 321	34 667
<b>PIB à prix constant (en croissance)</b>	<b>0,3</b>	<b>3,6</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,8</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>5,1</b>
PIB pétrolier	3,0	-3,2	-0,8	-1,3	-1,8	-2,2	11,0	7,9
PIB non pétrolier	0,2	3,8	4,2	4,5	4,2	4,6	4,7	4,9
<b>Prix</b>								
Déflateur du PIB	0,8	3,4	6,9	1,7	1,5	1,9	2,0	2,1
Prix à la consommation	2,5	2,5	6,3	3,0	5,9	3,0	2,5	2,5
Prix des exportations	-15,9	81,2	28,5	-20,9	-20,9	2,5	6,4	7,5
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-46,9</i>	<i>65,9</i>	<i>40,3</i>	<i>-12,9</i>	<i>-22,4</i>	<i>-10,5</i>	<i>-3,2</i>	<i>0,6</i>
Prix des importations	-4,3	3,6	20,6	3,3	7,5	2,6	1,0	0,7
Termes de l'échange	<b>-11,6</b>	77,7	7,9	-16,2	-28,4	-0,1	5,5	6,9
<b>Répartition sectorielle</b>								
Secteur Primaire	17,5	16,9	16,9	16,1	16,9	16,7	16,5	16,4
Secteur Secondaire	23,0	24,5	26,9	24,1	25,4	24,5	24,2	23,9
<i>dont pétrole</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>5,9</i>	<i>3,7</i>	<i>4,2</i>	<i>3,5</i>	<i>3,5</i>	<i>3,6</i>
Secteur Tertiaire	51,8	51,1	50,8	52,6	52,9	54,0	54,6	55,2
<b>Les composantes de la demande</b>								
Consommation	85,6	84,8	83,8	83,2	83,4	83,6	83,8	79,6
Privée	73,3	72,8	72,2	71,4	71,4	70,7	70,2	67,5
Publique	12,3	12,0	11,5	11,8	12,0	12,9	13,6	12,2
FBCF	18,2	18,8	18,7	18,6	19,0	17,9	18,1	21,0
Privée	14,1	14,8	15,1	15,2	15,5	14,4	14,4	17,1
Publique	4,1	4,0	3,7	3,5	3,5	3,6	3,6	3,9
Exportations B&S	15,2	16,7	17,6	17,9	17,4	17,1	15,5	15,5
Importations B&S	18,5	20,4	20,1	19,7	19,8	18,7	17,4	16,1
<b>Secteur public</b>								
Recettes totales et Dons	13,7	14,4	16,1	16,1	16,2	15,8	16,2	16,2
Recettes totales (hors Dons)	13,5	13,9	15,9	15,5	15,9	16,0	15,8	15,7
<i>Pétrolières</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>1,53</i>	<i>1,66</i>	<i>1,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,5</i>	<i>1,8</i>
<i>non pétrolières (pression fiscale)</i>	<i>11,3</i>	<i>11,7</i>	<i>11,9</i>	<i>12,6</i>	<i>12,7</i>	<i>13,1</i>	<i>13,4</i>	<i>13,7</i>
Dépenses	16,8	16,9	17,3	16,6	16,7	16,6	16,7	15,0
<i>courantes</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>12,3</i>	<i>12,4</i>	<i>12,6</i>	<i>11,6</i>	<i>11,1</i>	<i>9,8</i>
<i>en capital</i>	<i>4,9</i>	<i>5,1</i>	<i>4,1</i>	<i>4,8</i>	<i>4,8</i>	<i>5,3</i>	<i>5,6</i>	<i>5,2</i>
<b>Solde budgétaire global (base ordonnancements)</b>								
<b>Dons compris</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	<b>-3,3</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,4</b>
<b>Solde budgétaire primaire non pétrolier</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,3</b>
<b>Secteur extérieur</b>								
<b>Solde compte courant</b>	<b>-3,7</b>	<b>-4,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,5</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,5</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,4</b>
<b>Situation monétaire (croissance nominale)</b>								
Masse monétaire (M2)	12,8	17,1	9,4	8,1	10,5	8,2	8,5	8,6
Avoirs extérieurs nets	-0,5	11,4	4,5	3,2	1,2	2,8	1,5	1,6
Crédit à l'économie	4,8	12,7	19,5	7,0	9,3	7,3	7,5	9,8

Source : Comité de cadrage



C O L L E C T I O N

# « LES ESSENTIELS DES FINANCES PUBLIQUES »

DISPONIBLE EN DEUX (2) VERSIONS



FRANÇAIS



ANGLAIS

À TÉLÉCHARGER SUR

[www.minfi.gov.cm](http://www.minfi.gov.cm)

[www.dgb.cm](http://www.dgb.cm)

[www.rfp.cm](http://www.rfp.cm)